

# REUNION DU JEUDI 14 SEPTEMBRE 2017

**Convocation** du 5 septembre 2017

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu des réunions des 29 et 30 juin 2017.
2. Proposition de contrat BUTAGAZ.
3. Proposition de contrat SEGILOG.
4. Proposition de validation du rapport annuel 2016 du SITOMAP.
5. Décision Modificative n°3 sur le budget de la Commune.
6. Proposition de mise en non-valeur sur le budget du service de l'Eau.
7. Proposition de demande de subvention au SIERP.
8. Proposition du nouveau règlement de l'aide aux devoirs.
9. Proposition d'adhésion de nouvelles communes au Syndicat pour la gestion de la fourrière animale.
10. Proposition de convention de mise à disposition avec la Commune de TRAINOU.
11. Proposition de convention avec un prestataire pour assurer la formation incendie.
12. Proposition de remboursement de matériel.
13. Proposition de convention avec la C.C du Pithiverais pour l'utilisation de la piscine.
14. Proposition de renouvellement du contrat CAE.
15. Proposition d'une convention de mise à disposition avec la C.C. du Pithiverais.
16. Proposition d'acquisition de 2 chalets au Domaine de Chamerolles.
17. Affaires diverses.

Etaient présents: MMES et MM : G.LEGRAND, JC.BOUDIN, B.TARRON, P.COLMAN, E.DENIAU, V.GOUEFFON, C.LOISEAU, C.BARBIER, P.THAUREAUX DE LEVARE, C.DEGUIL, C.LORENTZ, M.DELARUE, K.LE GOVIC, S.BOUDIN.

Absents : P.LABRUNE, I.PROSSER

Secrétaire de séance : S.BOUDIN

## DELIBERATIONS

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose d'ajourner le point suivant à l'ordre du jour :

1. Proposition de contrat BUTAGAZ.

Il propose également d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

1. Proposition de restauration d'un calvaire
2. Demande de subvention au titre du FACT – Année 2017.
3. Dissolution de l'AFIAFAF de CHILLEURS AUX BOIS.
4. Proposition d'acquisition d'un espace numérique pour l'école élémentaire.
5. Election d'un nouveau membre au Centre Communal d'Action Sociale.
6. Proposition de validation du compte rendu d'activité 2016 du service de l'Eau.
7. Modification de la délibération concernant les tarifs du service de l'Eau.
8. Modification de la délibération concernant les tarifs des services scolaires.

Le Conseil Municipal accepte ces propositions et valide les comptes rendus des conseils municipaux des 29 et 30 juin 2017.

### **Restauration d'un calvaire**

Monsieur le Maire présente au Conseil une proposition établie par l'Association Henri BOUILLIANT de COURCY AUX LOGES, pour restaurer le calvaire situé à la Croix Buisée, à l'angle de la route de Gallerand et de la route de la Prée. Le Conseil s'engage à rembourser l'Association Henri BOUILLIANT à hauteur des frais engagés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte cette proposition.

### **Renouvellement du contrat informatique SEGILOG du 1<sup>er</sup> octobre 2017 au 30 septembre 2020**

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de renouvellement de contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services avec la Société SEGILOG. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les termes du contrat, d'une durée de 3 ans, qui prendra effet à la date du 1<sup>er</sup> octobre 2017, sur les bases annuelles suivantes :

- Cession et droit d'utilisation du logiciel : 3 978 € HT
- Maintenance et formation : 442 € HT

Le Conseil accepte également les termes du contrat annexe relatif au logiciel de cadastre, d'un montant de 95 € H.T. par an et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints en cas d'empêchement, à signer le contrat avec la Société SEGILOG.

### **Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers 2016**

Monsieur le Maire présente au Conseil le rapport annuel du service public d'élimination des déchets ménagers de l'exercice 2016 établi par le SITOMAP.

Après présentation et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte ce rapport.

### **Admission en non valeur-Service de l'Eau**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Receveur Municipal n'a pu recouvrer des titres émis auprès de certains redevables en règlement de leurs factures d'eau.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide la mise en non-valeur des titres irrécouvrables, pour un montant total de 1 113,32 € correspondant à la liste n° 2799780532 établie à la date du 12 juin 2017, et autorise Monsieur le Maire à inscrire la dépense à l'article 654 au budget du Service de l'Eau.

### **Demande de subvention auprès du SIERP pour la pose de Candélabres Allée du Muguet**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'extension du réseau d'Eclairage Public dans l'Allée du Muguet.

Le SIERP accorde des subventions aux Communes pour l'installation de candélabres neufs à raison de 880 € l'unité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet d'extension du réseau d'Eclairage Public, sollicite une subvention de 1 760 € auprès du SIERP pour la pose de 2 candélabre, demande l'autorisation de préfinancer ces travaux et autorise Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette opération.

### Décision Modificative n ° 3 - Budget de la Commune

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire d'ajuster des crédits budgétaires alloués sur le budget de la Commune.

| Désignation   | Dépenses (1)          |                         | Recettes (1)          |                         |
|---|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
|   | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| <b> FONCTIONNEMENT</b>  |                       |                         |                       |                         |
| R-002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)              | 0,00 €                | 0,00 €                  | 0,00 €                | 196,31 €                |
| <b>TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)</b> | <b>0,00 €</b>         | <b>0,00 €</b>           | <b>0,00 €</b>         | <b>196,31 €</b>         |
| D-80628 : Autres fournitures non stockées                                     | 0,00 €                | 1 000,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €                  |
| D-80633 : Fournitures de voirie   | 0,00 €                | 1 800,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €                  |
| D-80636 : Vêtements de travail  | 0,00 €                | 310,31 €                | 0,00 €                | 0,00 €                  |
| D-81521 : Terrains  | 0,00 €                | 9 000,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €                  |
| D-815221 : Entretien et réparations bâtiments publics                         | 0,00 €                | 900,00 €                | 0,00 €                | 0,00 €                  |
| D-815228 : Entretien et réparations autres bâtiments                          | 0,00 €                | 3 000,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €                  |
| D-815231 : Entretien et réparations voiries                                   | 13 500,00 €           | 0,00 €                  | 0,00 €                | 0,00 €                  |
| D-815232 : Entretien et réparations réseaux                                   | 0,00 €                | 4 400,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €                  |
| D-81551 : Matériel roulant  | 0,00 €                | 10 000,00 €             | 0,00 €                | 0,00 €                  |
| D-81558 : Autres biens mobiliers  | 12 962,00 €           | 0,00 €                  | 0,00 €                | 0,00 €                  |
| D-8156 : Maintenance  | 0,00 €                | 10 000,00 €             | 0,00 €                | 0,00 €                  |
| D-8226 : Honoraires   | 0,00 €                | 1 500,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €                  |
| D-8227 : Frais d'actes et de contentieux                                      | 0,00 €                | 3 700,00 €              | 0,00 €                | 0,00 €                  |
| <b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>                              | <b>26 462,00 €</b>    | <b>45 410,31 €</b>      | <b>0,00 €</b>         | <b>0,00 €</b>           |
| D-739223 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales      | 18 061,00 €           | 0,00 €                  | 0,00 €                | 0,00 €                  |
| <b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>                                 | <b>18 061,00 €</b>    | <b>0,00 €</b>           | <b>0,00 €</b>         | <b>0,00 €</b>           |
| R-74751 : GFP de rattachement   | 0,00 €                | 0,00 €                  | 0,00 €                | 691,00 €                |
| <b>TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations</b>                  | <b>0,00 €</b>         | <b>0,00 €</b>           | <b>0,00 €</b>         | <b>691,00 €</b>         |
| <b>Total FONCTIONNEMENT</b>   | <b>44 523,00 €</b>    | <b>45 410,31 €</b>      | <b>0,00 €</b>         | <b>887,31 €</b>         |
| <b> INVESTISSEMENT</b>  |                       |                         |                       |                         |
| D-10223 : T.L.E.  | 0,00 €                | 538,00 €                | 0,00 €                | 0,00 €                  |
| <b>TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>                       | <b>0,00 €</b>         | <b>538,00 €</b>         | <b>0,00 €</b>         | <b>0,00 €</b>           |
| D-2051 : Concessions et droits similaires                                     | 538,00 €              | 0,00 €                  | 0,00 €                | 0,00 €                  |
| <b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>                             | <b>538,00 €</b>       | <b>0,00 €</b>           | <b>0,00 €</b>         | <b>0,00 €</b>           |
| <b>Total INVESTISSEMENT</b>   | <b>538,00 €</b>       | <b>538,00 €</b>         | <b>0,00 €</b>         | <b>0,00 €</b>           |
| <b>Total Général</b>  |                       | <b>887,31 €</b>         |                       | <b>887,31 €</b>         |

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve les ajustements de crédits cités ci-dessus.

### Adhésion de nouvelles communes au Syndicat pour la gestion de la Fourrière animale

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, émet à l'unanimité un avis favorable à l'adhésion des communes de MONTEREAU et de SAINT-GERMAIN-DES-PRES au syndicat pour la gestion de la fourrière animale des Communes et Communautés du Loiret et accepte les statuts du syndicat dans leur version modifiée.

### Mise à Disposition d'un agent dans l'attente de sa mutation

Monsieur le Maire informe le Conseil de la mutation au 1<sup>er</sup> décembre 2017 auprès de la Commune de TRAINOU de Mme BESNARD Myriam.

Il est proposé une mise à disposition de cet agent auprès de cette collectivité à raison d'une journée par semaine.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition de Mme BESNARD Myriam avec la Commune de TRAINOU et d'émettre l'avis des sommes à payer correspondant aux salaires et charges afférentes de l'agent administratif, au prorata du temps passé, à la fin de la convention, sur la période du 15 septembre au 30 novembre 2017.

### **Convention de formation : Manipulation des extincteurs**

Monsieur le Maire informe le Conseil des obligations de formation des agents communaux en matière de sécurité. La société Manutention Formation Sécurité organise une formation « manipulation des extincteurs ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte la convention de formation proposée par la société Manutention Formation Sécurité afin d'assurer la formation incendie pour 3 agents des services techniques, accepte le montant de la prestation qui s'élève à 117 € T.T.C. et précise que la dépense sera inscrite au budget 2017 à l'article 6184.

### **Remboursement d'achat à un élu**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un élu a été amené à régler des achats avec sa carte bleue personnelle pour le compte de la collectivité, afin d'acquérir du matériel scolaire pour un montant de 137 € T.T.C.

Il est proposé de rembourser les frais engagés à l'élu.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise le remboursement de la somme de 137 € T.T.C à Monsieur BOUDIN Jean Claude, 1<sup>er</sup> adjoint, correspondant aux achats avancés pour le compte de la collectivité, et précise que la dépense sera inscrite au budget 2017 à l'article 658.

### **Convention d'utilisation du Centre Aquatique de Pithiviers pour l'école élémentaire**

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'attribution par la Communauté de Communes du Pithiverais d'un créneau piscine pour une classe de l'école élémentaire, les mardi et vendredi de 9 h 30 à 10 h 30, du 18 septembre au 4 décembre 2017.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte la proposition pour la mise à disposition du Centre aquatique au profit de l'école élémentaire de CHILLEURS AUX BOIS, accepte la prise en charge des déplacements pour se rendre à la piscine et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer la convention avec la Communauté de Communes du Pithiverais .

### **Renouvellement du contrat « Emploi d'avenir » du 31 août 2017 au 30 août 2018**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'un salarié bénéficie depuis le 31 août 2015 d'un contrat « Emploi d'Avenir ». Il convient de procéder au renouvellement de ce dispositif.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte les termes de la convention à renouveler avec l'Etat et autorise Monsieur le Maire à renouveler et signer le contrat d'un agent contractuel dans le cadre de la convention à compter du 31 août 2017.

### **Mise à disposition d'un agent communal d'animation à la CCDP du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2017**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la possibilité de mettre à disposition un agent d'animation de la collectivité au profit de la CCDP, pour animer le centre de loisirs du mercredi et des vacances scolaires.

Il convient d'établir avec la Communauté de Communes du Pithiverais (CCDP), une convention de mise à disposition dudit agent.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte la proposition de mise à disposition de l'agent d'animation auprès de la CCDP, accepte les termes de la convention proposée, charge Monsieur le Maire d'établir l'avis des sommes à payer par la CCDP, au prorata des heures réalisées, aides de l'Etat déduites, et autorise Monsieur le Maire, ou un de ses adjoints en cas d'empêchement, à signer ladite convention et tous les documents relatifs à cette opération.

### **Refus d'acquisition de 2 chalets au Domaine de Chamerolles**

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une proposition d'un propriétaire du Domaine de Chamerolles de céder à la Commune, 2 chalets situés dans ce domaine, au prix symbolique de 1 € majorée des dettes et arriérés des charges.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, refuse à l'unanimité cette proposition et charge Monsieur le Maire de rendre réponse au propriétaire concerné.

### **Demande de subvention au titre du FACT - Année 2017**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Conseil Départemental du Loiret accorde des aides aux Communes pour l'organisation de spectacle dit "Arts vivants" : théâtre, danse, musique... organisé par la Commune et donné par une association culturelle ou un artiste installé dans le Département du Loiret, sur une Commune autre que celle accueillant ledit spectacle.

Le concert donné par l'ensemble vocal VENTCOULIS, à l'église Saint Pierre de CHILLEURS AUX BOIS, prévu le 17 décembre 2017, entre dans le cadre de ce dispositif.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, arrête le montant de la dépense à 1 400 € TTC, correspondant au cachet des intervenants, sollicite la subvention de 50 % auprès du Conseil Départemental, dans le cadre du Fonds d'Accompagnement Culturel aux Communes et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Le plan de financement s'établit ainsi :

|                                       |                 |
|---------------------------------------|-----------------|
| • Subvention du Conseil Départemental | 700,00 €        |
| • Participation de la Commune         | <u>700,00 €</u> |
|                                       | 1 400,00 €      |

### **Dissolution de l'AFIAFAF de CHILLEURS AUX BOIS**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande de la Trésorerie portant sur les opérations à réaliser suite à la dissolution de l'AFIAFAF de CHILLEURS AUX BOIS.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve l'augmentation proposée au compte 002 d'une valeur de 196,31 €, procède aux ajustements budgétaires et autorise Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette opération.

### **Acquisition d'un espace numérique pour l'école élémentaire**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la proposition établie par l'Union Départementale des Maires Ruraux du Loiret pour la mise en place d'un espace numérique, demandé par l'Education Nationale, au sein des écoles élémentaires.

La Commune étant adhérente à l'UDMR peut bénéficier de l'offre transmise.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte l'offre de BENEYLU SPOT transmise par L'UDMR qui s'élève à 49 €

### **Election d'un nouveau membre au Centre Communal d'Action Sociale**

Le Conseil Municipal, vu la démission d'un membre élu au CCAS, procède à l'élection de M COLMAN Philippe, en tant que nouveau membre du Conseil d'administration du CCAS.

Mme BARBIER Cathy est nommée Vice-Présidente.

Les élus membres du CCAS sont les suivants :

- Madame Cathy BARBIER
- Madame Catherine DEGUIL
- Madame Christine LOISEAU
- Madame Isabelle PROSSER
- Monsieur Philippe COLMAN

### **Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'Eau - Exercice 2016**

Monsieur le Maire présente au Conseil le rapport concernant le service public de l'Eau de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve ce rapport et charge Monsieur le Maire de transmettre un exemplaire de ce rapport à la Sous-Préfecture de Pithiviers, à l'Agence de l'eau et à la D.D.T. du Loiret.

### **Révision des tarifs des services pour l'année scolaire 2017 - 2018**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ajuste les tarifs de l'étude surveillée comme suit :

Forfait de 51 € par période scolaire pour 3 études par semaine  
(lundi, mardi et vendredi de 16 h 05 à 16 h 45)

Rappel : Les périodes scolaires sont définies ainsi :

- de la rentrée de septembre aux vacances de Noël,
- de la rentrée de janvier aux vacances de printemps,
- des vacances de printemps aux vacances d'été.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 45.

|  |  |   |  |  |                         |
|--|--|---|--|--|-------------------------|
| M. LEGRAND<br>Gérard, Maire            | M. BOUDIN<br>Jean-Claude,<br>1 <sup>er</sup> adjoint | M. TARRON<br>Bernard,<br>2 <sup>ème</sup> adjoint | M. COLMAN<br>Philippe,<br>3 <sup>ème</sup> adjoint | Mme DENIAU<br>Evelyne,<br>4 <sup>ème</sup> adjoint |                         |
| M. LABRUNE<br>Philippe<br><br>ABSENT   | M. GOUEFFON<br>Vincent                               | Mme LOISEAU<br>Christine                          | Mme BARBIER<br>Cathy                               | M.THAUREAUX<br>DE LEVARE<br>Philippe               | Mme DEGUIL<br>Catherine |
| Mme PROSSER<br>Isabelle<br><br>ABSENTE | Mme LORENTZ<br>Caroline                              | M. DELARUE<br>Mickaël                             | Mme LE GOVIC<br>Karine                             | M. BOUDIN<br>Sébastien                             |                         |